

COMMUNE DE GER
MAIRIE
65100 GER
Tél/Fax : 05.62.94.79.01

Ger, le 6 novembre 2017

bordereau d'envoi

Objet : Tableau indemnités fonctionnement Ex CC Montaigu et CA TLP

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Tableau récapitulatif	1	
Délibération du 16 janvier 2014 Ex CC Montaigu	1	
Bulletin indemnité Président CC Montaigu	1	
Récapitulatif indemnités CA TLP	1	
Bulletin indemnité conseiller communautaire CATLP	1	

Vous en souhaitant une bonne réception,

Cordialement,

Le Maire,
Joseph FOURCADE

Les dotations des collectivités seront-elles revues à la baisse en 2018 ?

Comparons les indemnités des élus de l'ex CC Montaigu 2016 et les indemnités versées par la CA TLP en 2017 et les prévisions 2018.

Tableau des indemnités 2016 de l'ex CC Montaigu et les indemnités perçues par les conseillers communautaires de l'ex CC Montaigu en 2017 et les prévisions 2018 de la CA TLP						
CC MONTAIGU			CA TLP - Montaigu			
Indemnités 2016			Indemnités 2017 et prévision agent planning 2018			
Fonction	Trim. Brut	Annuel Brut	Fonction	Mensuel Brut	Annuel Brut	Conseillers communautaires
Président	745,73	2 982,92	Vice-Présidente	1 759,01	21 108,12	Mensuel Brut Annuel Brut
1 ^{ère} Vice-Présidente	332,71	1 330,84	Délégué Communautaire	879,62	10 555,44	
2 ^{ème} Vice-Président	332,71	1 330,84	Délégué Communautaire	879,62	10 555,44	229,44 2 753,28
3 ^{ème} Vice-Président	332,71	1 330,84	PREVISION Agent / Planning - traitement brut annuel		12 000,00	
			PREVISION Agent / Planning - charges annuelles		5 770,00	x 13 conseillers
					59 989,00	=
Total annuel :		6 975,44	Total annuel : 59 989,00 + 35 792,64 = 95 781,64			

Différence entre les indemnités prévisionnelles de la CA TLP pour 2018 et les indemnités du Montaigu en 2016 :
95 781,64 € - 6 975,44 € = 88 806,20 €

Ces 88 806,20 € vont être supportés par les contribuables de nos communes !

Qu'en pensent les élus qui déclarent défendre les intérêts de leurs administrés ?

Leur silence est surprenant ! Cherchent-ils des économies ?

Ger, le 06/11/2017

J. FOURCADE

Maire de Ger



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze le 16 janvier à vingt et une heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CRAMPE Jean-Louis, Président.

Délégués présents : Jean-Louis CRAMPE - Jean-Marc ABADIE- Jean-Noël CASSOU - Pierre DUCLOS - - Michel CASSUS-COUSSERE- CRABARIE Francis- Manuel MOREIRA- Jacques GARROT- Frédéric AGUSSAN- Louis COURADE- Robert SUBERCAZE - Serge BOURDETTE -Marie-Pierre MOULETTES— Joseph FOURCADE - ARNAUNE Gérard -MAJOURAU Luc - ASTUGUEVIELLE Marcel- Jean-Michel DUCLOS -CASTEROT Jean-Claude- LAC Bernard - Paul LAFFAILLE - MERIGOT Patrice

Délégués absents représentés : - Marielle MENJOU- DUCLOS Jean-Marc

Délégué absent : Laurent GAUBERT - Frédérique DUCASSE - PIRIS Gérard - LABARTHE Agnès
Secrétaire de séance : ABADIE Jean-Marc - Date de convocation : 10/01/2014

Objet : Indemnités des élus

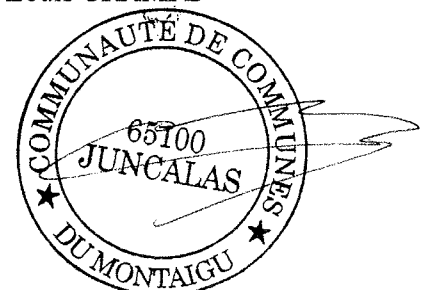
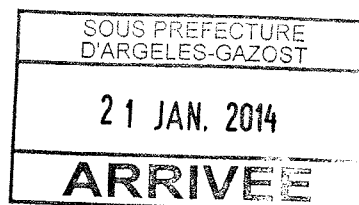
Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer les indemnités annuelles des élus à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

- Président : 6,50 % de l'indice 1015
- 1^{er} Vice-président : 2,90 % de l'indice 1015
- 2^e Vice-président : 2,90 % de l'indice 1015
- 3^e Vice-président : 2,90% de l'indice 1015

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Jean-Louis CRAMPE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 21/01/2014
Publiée ou notifiée le 21/01/2014
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,



Maison de la vallée - 65100 JUNCALAS

COM COM DU MONTAIGUMaison de la Vallée
65100 - JUNCALAS

SIRET : 20004121800013

URSSAF : APE : 8411Z

INDEMNITE DE FONCTION**DÉCEMBRE 2016****Période du 01/10/2016 au 31/12/2016**

N° S.S. : 142036532800100

N° Paye : 1

Indice majoré/brut : 821/1015

Fonction : PRESIDENT

Service : Temps non complet 6.50/100.00

Règlement : *Compte CA LOURDES 16906000062011971617329***M. FOURCADE JOSEPH**

LE VILLAGE

65100 - GER

	LIBELLE	TAUX	T. PAT.	BASE	RETENUES	CHARGES	GAINS
	INDEMNITE			11472.81			745.73
	TOTAL BRUT						745.73
3249	DIF ELUS (1)	1.0000		2974.02	-29.74		
3251	IRCANTEC ELUS TR A	2.7200	4.0800	745.73	-20.28	30.43	
3290	C.S.G. 100 %	2.4000		745.73	-17.90		
3291	CSG NON IMPOSABLE 100%	5.1000		745.73	-38.03		
3292	R.D.S. 100 %	0.5000		745.73	-3.73		
	TOTAL DES RETENUES				-109.68	30.43	
	NET INTERMEDIAIRE						636.05
	NET A PAYER						636.05

(1) *Précompte DIF depuis 1er Janvier 2016 (décret n° 2016-871 du 29 juin 2016)*

	Brut	Imposable	Heures	NET A PAYER
Période	745.73			636.05 €
Cumul	2974.02			2625.46

TAB B E S - L O U R D E S - P Y R E N E E S

indemnité des élus

Celle-ci s'élève mensuellement au maximum à 5545,21 euros brut pour le Président et 2524,02 euros brut X 15 pour les vice-présidents soit en terme de points : $145 + (66 \times 15) = 1135$ points.

Le montant annuel de cette enveloppe maximum est donc de $(5545,21 \times 12) + (2524,02 \times 15 \times 12)$ soit 520 866,12 euros d'indemnité brut.

Il est accepté à l'unanimité l'option suivante : Configuration à -30% / 13 Conseillers Communautaires Délégués

Président :

Indice Max : 145

Si -30% = 101

$101 \times 38,24 = 3\,862,24 \text{ € b/mois}$

Soit 46 346,88 € b/an

Vice-Président :

Indice Max : 66

Si -30% = 46

$46 \times 38,24 = 1\,759,04 \text{ € b/mois/VP}$

$46 \times 15 \text{ VP} = 690$

$690 \times 38,24 = 26\,385,6 \text{ € b/mois pour 15 VP}$

Soit 316 627,20 € b/an pour 15 VP

Conseiller Communautaire Délégué :

En partant du principe que 1 CCD = 50% de 1 VP

$46 / 2 = 23$

$23 \times 38,24 = 879,52 \text{ € b/mois/CCD}$

$23 \times 13 = 299$

$299 \times 38,24 = 11\,433,76 \text{ € b/mois/13 CCD}$

$\times 12 = 137\,205,12 \text{ € b/an/13 CCD}$

$101 + 690 + 299 = 1\,090$ soit 500 179,20 euros, alors que l'enveloppe maximum est à 1 135 soit 520 828,80 euros

b) L'enveloppe des Conseillers Communautaires :

Au maximum :

$6 \times 38,24 = 229,44 \text{ € b/mois/CC}$

$229,44 \times 104 = 23\,861,76$

$\times 12 = 286\,341,12 \text{ € b/an/107 CC}$

c) L'enveloppe globale

Total :

$46\,346,88 + 316\,627,20 + 137\,205,12 + 286\,341,12 = 786\,520,32 \text{ € b/an}$

Zone tertiaire Pyrène Aéroport

65290 JUILLAN

SIRET: 200069300 00016

URSSAF : 00000182471508 - APE : 8411Z

PÉRIODE DE PAIE RELEVÉ HORAIRE		01-10-2017 - 31-10-2017 01-10-2017 - 31-10-2017			FOURCADE JOSEPH LE VILLAGE 65100 GER		
MATRICULE	SIT	N° SÉCURITE SOCIALE	DATE D'ENTRÉE				
10001761		1420365328001 21	01-02-2017				
EMPLOI / POSTE			ECH.	VAL. POINT			
Conseiller communautaire TLP			SAS	5623.23			
STRUCTURE		POSITION ADMINISTRATIVE					
00122 Elus		Elu R.source AutColl					
IND. RÉMUN	INDICE BRUT	IND. MAJORÉ	TAUX EMPLOI	SFT			
			100.00	0			
MODE DE PAIEMENT			COORDONNÉES BANCAIRES				
1 Banque			16906 00006 20119716173 29 CRCA LOURDES				
CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES		
					TAUX	MONTANT	
24	Indemnités Elus			230.69			
77	CSG Déductible Elus	230.69	5.1000	-11.77			
78	CSG Non Déductible Elus	230.69	2.4000	-5.54			
79	CRDS Elus	230.69	0.5000	-1.15			
80	Retraite Ircantec TrA Elus	230.69	2.8000	-6.46	4.2000	9.69	
1553	Retenue salariale DIF Elus	230.69	1.0000	-2.31			
791	Frais Emploi Elu	212.46					
DECLARÉ POUR LE MOIS			NOMBRE d'HEURES	TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	TOTAL DES COTISATIONS	
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE					
230.69				230.69	27.23	9.69	
CUMULS ANNUELS			NET A PAYER	203.46	Euros		
BRUT FISCAL	NET FISCAL	AVANTAGE en NATURE					
2 076.49							
OBSERVATIONS							
(salebulind 5.4.20) DANS VOTRE INTÉRÊT ET POUR VOUS AIDER À FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVEZ CE BULLETIN SANS LIMITATION DE DURÉE							